

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-5/14

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : BONTOUX Jean-Pierre

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

OBJET : Centres Médico-Sportifs - Modification des critères d'attribution.

Il est proposé de modifier les critères du soutien départemental en faveur des Centres Médico-Sportifs qui organisent les visites de non contre-indication à la pratique sportive, obligatoires avant toute prise de licence.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code du Sport,

Vu le Code de la Santé Publique,

VU la délibération du Conseil général en date du 21 juillet 1976, relative à la création du soutien départemental au fonctionnement des Centres Médico-Sportifs,

Vu la délibération du Conseil général n° 6/13 en date du 27 janvier 2006, relative à la modification du mode de calcul des attributions,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

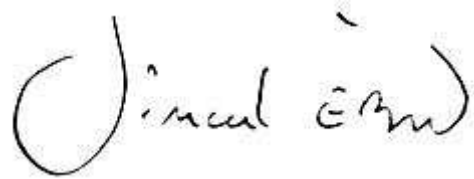
DECIDE

D'approuver le nouveau cadre départemental du soutien en faveur des Centres Médico-Sportifs selon les termes suivants :

- Subvention de démarrage des Centres portée à hauteur de 650 €
- Subvention de fonctionnement 385 €
- Aide complémentaire, accordée par examen médical,
calculée en fonction du reliquat de l'enveloppe et plafonnée à 4 €

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Éblé', written in a cursive style.

Vincent ÉBLÉ